

Le 5 mai, an susdit, Laurent rapporte son bichet, mais cette fois il est accompagné de Charles Corsan, capitaine châtelain de Villars, et de Reymond la Rousse, ancien bourgeois et marchand dudit lieu de Villars, tous deux assurent que le bichet représenté est bien celui de Villars, et satisfaction est donnée au comparant. — le greffier ayant rempli de « bled-seigle le susdit bichet de Villars, iceluy rasé avec le billiot, puis du bled demeuré audit bichet a esté remply et rasé avec le billiot le bichet dudit Montluel. » Il en résulte que le bichet *ras* de Villars vaut le bichet *marchand* de Montluel, soit un « coppon » (coupon) de plus que le bichet *ras* de Montluel. « Le rasage est le dernier mouvement de l'opération du mesurage. En Auvergne, la *radoire* appelée en patois *gadouère* est la racloire, planchette servant à enlever l'excès de grain qui dépasse le ras de la mesure. » (*Tarifs des droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIV^e siècle*, publiés par M. Antoine Guillemot. *Saint-Etienne, Théollier et C^{ie}, 1888*. Le « billiot » bressan est un rouleau de bois très régulièrement arrondi.

Laurent avait lors près de soixante-trois ans, et il faisait souvent à cheval les deux lieues qui séparent Montessus de Montluel. Nous voulons croire qu'entouré de sa femme et de son fils, il put encore consacrer les longues années d'une verte vieillesse aux soins et aux plaisirs de la vie rustique.

F. BREGHOT DU LUT.

